



# Pacte de responsabilité et de solidarité

Réunion d'information et  
d'échanges avec les entreprises



# Le Pacte : quel contexte ?

- **Contexte national : début de reprise économique, mais un taux de chômage encore trop élevé**
- **Pour y répondre : le Pacte de responsabilité et de solidarité**

# Le Pacte : quels objectifs ?

- Accélérer les créations d'emplois des entreprises. Il faut agir sur leur compétitivité.



OBJECTIF  
près de  
**500 000**  
EMPLOIS

- Augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes.

# Le Pacte : quels bénéficiaires ?

- **Les entreprises**

- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille
- Petites et moyennes entreprises : plus de 60 % des allègements prévus par le Pacte en 2015
- Les travailleurs indépendants

- **Les ménages, et notamment :**

- Les chômeurs
- Plus d'un salarié sur 3 dont le salaire net augmentera
- 3,7 millions de ménages dont l'impôt sur le revenu baissera

# Et quels bénéficiaires dans le Gers ?

- **Dans notre département, sont concernés :**
  - Les 26 799 entreprises, établissements et associations parmi celles-ci :
    - les **26 675** micro-entreprises et PME
    - les **26** entreprises de taille intermédiaire
    - les **8** grandes entreprises
  - Les ménages
    - **11 939** chômeurs dans le Gers c'est trop
    - en 2012, **95 %** de salariés (*salariés à temps plein ou à temps partiel*) ont déclaré moins de 18 000€/an (revenu par habitant faible)

Le Pacte de responsabilité et de solidarité

# **POUR LES ENTREPRISES, POUR L'EMPLOI**

- **Baisser le coût du travail**
- **Réduire la fiscalité des entreprises**
- **Simplifier la vie administrative des entreprises**

# 1. Baisser le coût du travail

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, le coût du travail sera abaissé de 30 milliards notamment au moyen de deux leviers :

- La poursuite du CICE
- La baisse des cotisations sociales patronales



# 1. Baisser le coût du travail

- Le CICE est un crédit d'impôt représentant 6% de la masse salariale brute hors salaire supérieur à 2,5 fois le SMIC. Impact de la mesure : 20 Mds €.
- Pour les non éligibles au CICE (artisans, agriculteurs sans salariés...) baisse de 3 points des cotisations famille. Impact de la mesure : 10 Mds €.
- Toutes les entreprises ayant des salariés en bénéficient
  - **3 862** entreprises dans le Gers
  - Les petites entreprises en sont les premières bénéficiaires : **3 828 PME concernées.**

# 1. Baisser le coût du travail

## Le « Crédit Impôt Compétitivité Emploi » dans le GERS

### ■ Préfinancements :

- Nombre de demandes de préfinancement au titre des rémunérations 2013 : **22**
- Montant des créances cédées au titre des rémunérations 2013 : **980 216 €**
- Nombre de demandes de préfinancement au titre des rémunérations 2014 : **4**
- Montant des créances cédées au titre des rémunérations 2014 : **302 317 €**

### ■ Remboursements (*hors imputations directes*) :

- Nombre demandes de remboursement : **695** depuis le 1<sup>er</sup> janvier
- Les demandes sont traitées dans un délai très bref (**< 20 jours**)
- Remboursements effectués (rémunérations 2013) : **2 670 220 €**

# 1. Baisser le coût du travail

- **Zéro charge pour l'employeur d'un salarié touchant le Smic**
  - Cet employeur ne paiera plus aucune cotisation de sécurité sociale
  - Entrée en vigueur : janvier 2015
- **Cible : les bas salaires, pour répondre à l'urgence de l'emploi**
- **Pour une entreprise avec dix salariés au Smic : baisse du coût du travail de plus de 4 000 €/an**

# 1. Baisser le coût du travail

- **Baisse des cotisations famille (-1,8 point)**
  - Pour les salaires allant jusqu'à près de 4 000 € nets/mois
  - Plus de 90 % des salariés concernés
  - Entrée en vigueur progressive :
    - dès 2015 pour les salaires jusqu'à 1,6 SMIC
    - en 2016 pour les salaires entre 1,6 et 3,5 SMIC
  
- **Cible : les emplois qualifiés, pour permettre aux entreprises d'exporter**
  
- **Sur une masse salariale de 500 000 €/an, cela représente environ 9 000 € en moins**

# 1. Baisser le coût du travail

- **Baisse des cotisations famille pour les entrepreneurs indépendants**
  - Artisans, commerçants, professions libérales ou agricoles
  - Tous ceux dont les bénéfices sont inférieurs à 53 000 €/an sont concernés
  - Entrée en vigueur : 2015

# 1. Baisser le coût du travail

## Exemple 1 : une entreprise de 10 salariés

- 5 salariés payés au SMIC
- 2 salariés payés 1,3 fois le SMIC
- 2 salariés payés 1,5 fois le SMIC
- 1 salarié payé 3,5 fois le SMIC

Montant des allègements (CICE + Pacte) : 17 000 €

Baisse du coût du travail : 5,4 %

Cette entreprise pourra investir dans un nouvel équipement plus performant, s'étendre ou embaucher

# 1. Baisser le coût du travail

## Exemple 2 : une PME de 95 salariés du secteur agroalimentaire

- Allègements du CICE et du Pacte : 181 200 €
- Baisse du coût du travail : 4,4 %
- À la clé : recruter 10 personnes pour développer la production d'une gamme nouvelle

# 1. Baisser le coût du travail

**Exemple 3 :** Le montant brut annuel du SMIC est de 17340 €.

- **Une entreprise de 15 salariés** à plein temps, dont 10 rémunérés à 2 SMIC et 5 à plus de 2,5 SMIC.

Le montant du crédit d'impôt = **20 800 €**.

Le chef d'entreprise peut obtenir dès maintenant un préfinancement de 85 % maximum de ce montant, soit 17 700 €, auprès de sa banque ou de Bpifrance, en quelques jours, de manière totalement dématérialisée sur le site Internet de Bpifrance, sur la base d'un dossier très simple.

Il peut aussi percevoir l'intégralité de son crédit d'impôt (20 800 €) dès 2015.

- Avec une méthode de calcul basée sur des moyennes nationales, **une PME de 100 salariés** peut ainsi obtenir un préfinancement CICE de **127 500 €** dès 2014.



# 1. Baisser le coût du travail

- **Des engagements des entreprises en contrepartie**
  - Les partenaires sociaux en première ligne pour la mise en œuvre de ces engagements
  - Dans les branches : négociations dès maintenant avec, à la clé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de créations d'emplois et de formation des jeunes
  - Au niveau national : la Grande Conférence sociale les 7 et 8 juillet prochains, l'occasion d'une première « réunion de chantier »

## 2. Réduire la fiscalité des entreprises

- Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) progressivement supprimée d'ici 3 ans :
  - 300 000 entreprises en France
  - **733** entreprises dans le Gers
- Baisse de l'impôt sur les sociétés
- Suppression de dizaines de petites taxes trop complexes et peu rentables



IMPÔT  
SUR LES SOCIÉTÉS  
**28%**  
en 2020

## 2. Réduire la fiscalité des entreprises

LA DDFiP du GERS participe à la trésorerie des entreprises et au financement de l'économie\* avec notamment :

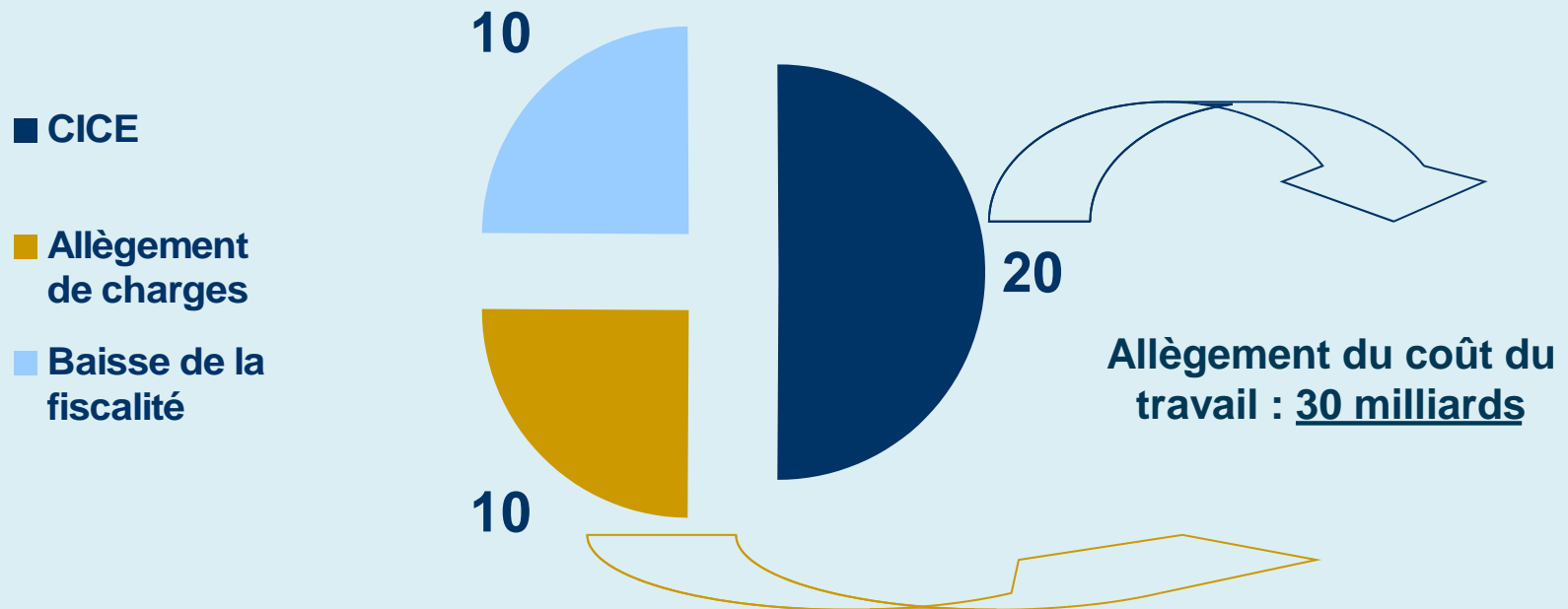
- L'IS représente : **47 M€ payés par les entreprises** ;  
*l'impact potentiel de la baisse du taux se montera à 7,5 M€*
- Les remboursements de crédit TVA : **106 M € en 2013**
- CICE Préfinancement : **1 282 533 € sur salaires 2013 et 2014**
- CICE Remboursement : **2 670 220 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014**
- CIR : **641 183 € en 2013** ; **336 821 au 31 mai 2014**
- CCSF : **2 681 308 € pour 368 emplois (hors le chef d'entreprise)**

\* données au 15 juin 2014

## 2. Réduire la fiscalité des entreprises

Un effort financier massif

40 milliards €



## 2. Réduire la fiscalité des entreprises

- Au total, pour une entreprise : une économie d'environ 450 €/mois pour chaque salarié au Smic.
- C'est l'effet combiné de l'ensemble des mesures d'allègement du coût du travail prises depuis deux ans : Pacte, CICE, contrat de génération...



## 2. Réduire la fiscalité des entreprises

- **Exemple : Une entreprise de 30 salariés à plein temps,**  
 dont 10 sont au SMIC, 5 à 1,5 SMIC, 10 à 2 SMIC et 5 à plus de 2 SMIC (dont 4 à 3 SMIC) disposera du gain de compétitivité suivant :
  - **CICE:**  $10 \times 1000 + 10 \times 2000 = 30\ 000\ \text{€}$  environ sous forme de crédit d'impôt en 2016 ou de préfinancement direct en 2015.
  - **dispositif « zéro charge »:**  $10 \times 200 = 2\ 000\ \text{€}$  supplémentaires environ sous forme d'annulation de l'ensemble des charges patronales concernées.
  - **réduction des cotisations famille:**  $5 \times 450 + 4 \times 900 = 5850\ \text{€}$  supplémentaires environ sous forme de réduction directe des charges patronales concernées.
  - **C3S:** poursuite de l'allègement, voire de la disparition.
  - **l'IS « surtaxe »:** disparition de la contribution exceptionnelle

# 3. Simplifier la vie des entreprises

L'Etat est décidé à réduire la complexité et la quantité de normes qui pèsent sur l'activité économique et s'engage dans un processus continu de simplification.

Parmi les 50 premières mesures de simplification on distingue notamment :

- **Zéro charge supplémentaire pour toute nouvelle mesure**

L'impact sur les entreprises de mesures nouvelles sera évalué par des experts indépendants et chaque nouveau coût sera compensé par une réduction. équivalente.

- **Développer les procédures de Rescrits**

En cas de doute sur l'application d'une norme à une situation concrète, l'entreprise peut interroger l'administration qui est tenue de délivrer une prise de position formelle et opposable.

- **Non rétroactivité fiscale**

Les règles affectant l'imposition des revenus perçus par les entreprises au cours d'une année devront être adoptées avant cette même année.

# 3. Simplifier la vie des entreprises

- **Publication des instructions fiscales à date fixe**

Cela permettra d'alléger la veille fiscale des entreprises et de renforcer leur information et la lisibilité sur les conséquences fiscales de leurs décisions.

- **Principe de confiance a priori**

Suppression de certaines obligations déclaratives (relevés de frais généraux). Expérimentation du dispositif « relation de confiance » et de la revue fiscale.

- **Faciliter l'accès à la commande publique**

Principe de confiance a priori, les entreprises fournissent une attestation sur l'honneur et le numéro siret à la place des pièces justificatives.

- **Suppression du double dispositif de perception de la TVA à l'import**

Les entreprises pourront reporter le paiement de la TVA due sur les marchandises importées sur leur déclaration TVA courante.



# 3. Simplifier la vie des entreprises

**Un facilitateur généraliste dans chaque département :**

**GERS: dominique.clusa-weber@direccte.gouv.fr**

**Au niveau régional: midipy.direction@direccte.gouv.fr**

**A la Direction départementale des Finances Publiques**

**Contact CCSF : lorraine.jorajuria@dgfip.finances.gouv.fr**

**Contact CIR ou CICE : isabelle.dehouck@dgfip.finances.gouv.fr**

# 3. Simplifier la vie des entreprises

- **Des difficultés anticipées ou avérées :**
  - le dispositif régional de redressement productif intervient de manière totalement confidentielle et mobilise l'ensemble des dispositifs publics nécessaire en fonction du cas individuel de chaque entreprise.

Contact : [dominique.clusa-weber@direccte.gouv.fr](mailto:dominique.clusa-weber@direccte.gouv.fr)

ou le Commissaire régional au redressement productif:  
[robert.castagnac@midi-pyrenees.pref.gouv.fr](mailto:robert.castagnac@midi-pyrenees.pref.gouv.fr)

# 3. Simplifier la vie des entreprises

## Toute problématique de financement :

- La banque publique d'investissement Bpifrance intervient en fonds propres, prêts et garanties de prêts aux côtés du réseau bancaire:
  - Garantie des prêts bancaires avec des quotités de 40 à 70 %, prêts directs pour investissements corporels ou incorporels, mobilisation des comptes clients publics ou des grands donneurs d'ordres ou encore consolidation des fonds propres par prises de participation et enfin financement de l'innovation.
  - Bpifrance a complété son offre par le lancement d'un fonds de garantie spécifique pour le renforcement de la structure financière des TPE et PME avec une quotité garantie plafond de 70 % des prêts bancaires de restructuration mis en place .
  - Contact : [www.bprifrance.fr](http://www.bprifrance.fr)

# 3. Simplifier la vie des entreprises

Tout projet d'investissement de plus de 3 M€ créateur d'emploi :

**Le référent unique à l'investissement régional (RUI) œuvre à la facilitation de la mise en place des projets en faisant le lien avec l'ensemble des administrations pouvant être concernées.**

**Contact : les facilitateurs départementaux ou le RUI Midi-Pyrénées : [bastien.beley@direccte.gouv.fr](mailto:bastien.beley@direccte.gouv.fr)**

Pour en savoir plus sur les 50 mesures de simplification déjà annoncées (<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/entreprises-les-50-nouvelles-mesures-du-choc-de-simplification>)

# Déjà réalisé pour la compétitivité :

- **Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité :**
  - Création de la banque publique d'investissement (BpiFrance)
  - Réforme du marché du travail : sécurisation de l'emploi, formation professionnelle...
  - Politique de soutien direct à l'emploi :
    - Emplois d'avenir : 120 000 signés en France, dont **362** dans le Gers en cumul 2013-2014
    - Contrats de génération 25 509 signés en France dont **105** contrats conclus dans le Gers
    - **716** Contrats d'apprentissage, et **275** contrats de professionnalisation en 2013

- **Une aide 4 000 € par an pendant 3 ans**  
Pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans en CDI, et le maintien en emploi d'un sénior de 57 ans et + dans les entreprises de moins de 300 salariés. Le dispositif est mobilisable pour recruter un apprenti en fin de formation,
- **En cas de transmission d'entreprise** (y compris artisan, commerçant, agriculteur), l'âge du jeune est relevé jusqu'à 30 ans

## Une invitation à la négociation d'accord collectif

- pour les entreprises de 50 à 299 salariés non couvertes par un accord de branche – obligation pour les entreprises de 300 salariés et + de déposer leur accord

## Un dispositif d'appui conseil Contrat de Génération

- une aide aux entreprises de moins de 300 salariés de 12 500 € maxi pour la prise en charge à 50 % du recours à un consultant dans leur démarche de diagnostic et de négociation

Le Pacte de responsabilité et de solidarité

# POUR LES SALARIÉS ET LES MÉNAGES



# 1. Augmenter les salaires

- **Plus d'1 salarié sur 3 verra son salaire augmenter**
  - Baisse des cotisations salariales au 1<sup>er</sup> janvier 2015
  - Tous ceux qui touchent moins de 1 500 € nets/mois seront concernés
  - Dans le Gers : **80** % des salariés
- **Pour un salarié payé au Smic :**
  - Cela représente environ 500 € nets supplémentaires/an
  - C'est presque la moitié d'un 13<sup>ème</sup> mois

# 1. Augmenter les salaires

- **Pour les fonctionnaires :**
  - Mesures de revalorisation déjà décidées pour les fonctionnaires les plus modestes
    - Catégories B en début de carrière et catégories C
    - En moyenne : 450 € de salaire net en plus chaque année
  - Ils bénéficieront également d'une réduction de leurs cotisations salariales

## 2. Réduire les impôts des ménages modestes

- **3,7 millions de ménages verront leur impôt baisser**
  - Parmi eux, 1,9 million de ménages seront exonérés de l'impôt sur le revenu
  - Cela concerne les ménages gagnant, à deux, moins de 2 500 € nets/mois
  - Dès septembre 2014, sur l'impôt 2013
  - Dans le Gers, cela représente **55** % des ménages

## 2. Réduire les impôts des ménages modestes



Un salarié célibataire  
payé au SMIC

verra son impôt  
totalement annulé.



Un couple de salariés  
payés au SMIC

travaillant chacun douze  
heures supplémentaires  
par mois verra son impôt  
annulé alors qu'il est  
actuellement d'environ  
350 €.



Un couple de  
retraités

percevant chacun une  
pension de 1 200 € verra  
son impôt passer  
d'environ 1 000 € à  
environ 300 €.

# 3. Augmenter les prestations sociales

- Revalorisation des petites retraites pour les 6,5 millions de retraités qui touchent moins de 1 200 €
- Nouvelle revalorisation du RSA de 2 % en septembre 2014
- Revalorisations au 1<sup>er</sup> avril 2014 :
  - Pour les parents isolés : de l'allocation de soutien familial (+ 60 €/an environ)
  - Pour les familles nombreuses : du complément familial (+ 216 €/an environ)

# Déjà, pour le pouvoir d'achat...

- L'encadrement des loyers, mais aussi des frais d'agence, des frais de banque, des tarifs d'auto-écoles...
- L'allocation de rentrée scolaire : + 75 €/enfant (+ 25 %)
- Bourses étudiantes revalorisées : + 800 € pour les étudiants les plus modestes
- Prix du gaz et de l'électricité : tarifs sociaux étendus à 8 millions de Français

# Mobilisons-nous !

- Le Pacte engage l'Etat, les partenaires sociaux, les entreprises, les territoires
- Les acteurs économiques du pays ont un rôle prépondérant à jouer
- Que les entreprises investissent et créent des emplois : c'est notre priorité, parce que c'est dans l'intérêt de tous

## LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

